

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 80 (2008)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Reflets de l'assemblée générale 2008

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Reflets de l'assemblée générale 2008

L'assemblée générale 2008 s'est déroulée le samedi 7 juin à Yverdon-les-Bains, Restaurant la Grange, rue du Casino 9. Près de 60 personnes ont participé à cette assemblée particulière puisqu'il s'agissait de renouveler le comité de la section ainsi que ses représentants à l'assemblée des délégués de l'association suisse, pour une nouvelle période de trois ans (2008-2011). Le président Francis-Michel Meyrat ouvre la séance à 09h45. Il remercie toutes les personnes présentes et plus particulièrement MM. Peter Gurtner, directeur de l'OFL, Stephan Schwitter, directeur de l'ASH et Hans Daeniker, rédacteur en chef de Fédérhabitation. Il constate que l'assemblée générale a été convoquée conformément à nos statuts, accompagnée de toutes les pièces nécessaires, et que dès lors l'assemblée peut valablement délibérer.

En préambule, le président commente le rapport annuel 2007 de la section. Il revient sur certains événements particuliers, tels que le déménagement des bureaux au ch. de Pierrefleur 50, la mise en place d'un site web ainsi que la revitalisation de la revue Habitation. Il se félicite également du développement de notre offre de formation continue et des prestations de consultation. Le président constate avec satisfaction que la section romande atteindra dans un proche avenir les 21 000 logements. Il

donne également un aperçu du travail du comité central, avec cette année l'élection d'un nouveau président de l'association

Le procès-verbal de l'AG 2007 est adopté à l'unanimité. Le rapport annuel du comité, les comptes de l'exercice 2007 ainsi que le rapport de l'organe de contrôle sont présentés. Aucune question n'étant posée, le rapport annuel et les comptes 2007 sont soumis à l'assemblée, qui les accepte et donne décharge au comité pour sa gestion de l'exercice 2007.

Le comité de la section est formé de 15 membres élus par l'assemblée générale (art. 16.1). Quatre personnes ont décidé de ne pas briguer un nouveau mandat. Il s'agit de M^{me} Christiane Layaz-Rochat, qui fut présidente de la section de 1993 à 2002, de notre vice-président M. Pierre Aguet et de MM. Jacques Richoz et Pierre Wicht. Les autres membres du comité sortant (11 personnes) se représentent pour une nouvelle législature.

Le président remercie chaleureusement les membres démissionnaires pour leur engagement et leur disponibilité au sein de la section romande. Il présente ensuite les quatre nouveaux candidats dont les CV ont été joints à la convocation. Il s'agit de personnes bien connues par nos membres, soit M^{me} Fabienne Abetel-Béguelin (VD), M^{me} Bettina Ramseier Rey (VS), M. Philippe Perreaud (VD) et M. Jacques Ribaux (BE). L'assemblée élit à l'unanimité les 15 membres du comité de la section pour la période 2008-2011. M. Francis-Michel Meyrat est quant à lui réélu par acclamation à la présidence de la section. Dans la foulée, nos vérificatrices des comptes, M^{mes} Corine Zanardi (Mon Logis/NE), Esther Porecca (SCH La Paix/Nyon) et Rosetta Epifani (Colosa/Ls) ont été reconduites, par acclamation, dans leur fonction pour l'exercice 2008.

La section romande devait également nommer pour une nouvelle période législative de 3 ans ses repré-



Les membres de l'ASH romande lors de l'AG à Yverdon-les-Bains.

sentants à l'assemblée des délégués de l'association suisse. Les 5 délégués ainsi que les 2 déléguées suppléantes se mettent à disposition de la section pour un nouveau mandat. Ils sont réélus à l'unanimité sous les applaudissements des membres.

En fin de séance, quelques questions ont trouvé réponses à la satisfaction des interpellateurs. M. Peter Gurtner, directeur de l'OFL, remercie la section romande pour son travail et commente l'évolution de la politique fédérale en matière de logement. Il insiste sur le fait que M^{me} la conseillère fédérale Doris Leuthard veut maintenir l'effort de la Confédération dans ce domaine et que probablement seules les aides indirectes seront maintenues. Il nous informe également que l'OFL ne sera plus représenté au sein des comités des organisations faitières, mais que l'office déléguera un représentant lors des assemblées générales.

M. Stephan Schwitter transmet les salutations du secrétariat central et du comité suisse. Il remercie également la section pour son travail et relève l'excellente synergie entre Zurich et Lausanne. Il rappelle les instants forts de l'association, avec cette année l'élection d'un nouveau président central lors de l'assemblée des délégués de juin, et la journée de l'association qui se déroulera à St-Gall le 27 septembre avec la participation de M^{me} Doris Leuthard, conseillère fédérale.



Roger Dubuis, Francis-Michel Meyrat et Philippe Meyer (de g. à d.)

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance plénière à 11 h 00 et présente M. Jean-Luc Juvet, chef de l'Office cantonal de l'énergie du canton de Neuchâtel, qui va présenter le thème: «Energie: enjeux pour l'avenir». Le choix de ce

thème s'inscrit dans le prolongement du séminaire «Energie et développement durable» organisé par notre section en avril dernier. L'assemblée a fort apprécié la présentation de M. Jean-Luc Juvet qui a su, avec enthousiasme et compétence, nous

démontrer que les enjeux énergétiques, en termes de ressources, de consommation et d'environnement, étaient d'importance planétaire.

Texte: Roger Dubuis
PHOTOS: PATRICK CLÉMENÇON

Voyage d'étude à Fribourg-en-Brisgau, à la rencontre de deux modèles d'écoquartier

8 h 00 du matin. Gare routière de Lausanne. Départ en car pour Fribourg-en-Brisgau. Pour une visite express du fameux écoquartier de Vauban. Et aussi du quartier de Rieselfeld; pour certains un bon (meilleur?) exemple de quartier durable, même s'il n'est pas labellisé «écoquartier». Organisée par le secrétariat de la section romande, la visite réunit près de cinquante personnes: essentiellement des membres de coopératives d'habitation et des représentants de collectivités publiques. Il faut dire que le sujet est d'actualité. Lausanne et Genève, pour ne citer qu'elles, ont lancé des projets d'écoquartier... après Neuchâtel (avec le projet éco-parc, premier écoquartier de Suisse) et

dans la foulée des premières expériences menées durant ces 10 dernières années ailleurs en Europe¹. En Suisse romande, la course aux écoquartiers est lancée!

Mais à quoi ressemble un écoquartier? Comment le réaliser? Avec quelles ressources et selon quel processus? Et aussi comment y vit-on? Qu'en pensent les habitants? A Fribourg-en-Brisgau, nous avons eu l'occasion de visiter deux modèles de quartier durable, issus de deux contextes historiques et territoriaux. Cet article se veut un compte rendu de voyage, permettant de glaner des informations du terrain et cerner un peu mieux cette nouvelle forme de production de territoire².

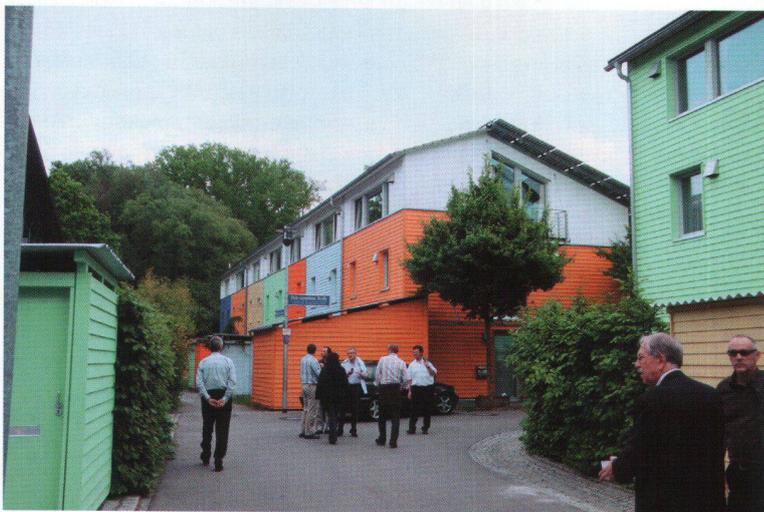
Définition

Le terme écoquartier recouvre des réalités variables – création de nouveaux quartiers sur une friche urbaine, sur des terrains non urbanisés ou réhabilitation/rénovation du bâti existant – et des processus d'élaboration contrastés. Néanmoins, un projet de quartier durable s'inscrit dans le cadre du développement durable et satisfait une ou plusieurs des exigences suivantes:

- Responsabilité environnementale – limiter l'impact du fonctionnement du quartier sur l'environnement;
- Solidarité sociale – favoriser le lien social et l'appropriation du quartier par les habitants; promouvoir la mixité tant sociale (socio-professionnelle et intergénérationnelle) que fonctionnelle (habitat-travail-achats-loisirs);
- Efficacité économique – favoriser une économie solidaire et de proximité; assurer la viabilité du projet;
- Participation – encourager la participation des futurs habitants dans le processus d'élaboration du quartier ainsi que leur implication dans la vie locale.

Vauban

Le quartier de Vauban s'est développé en marge du centre ville, à l'intérieur du tissu bâti existant, sur une ancienne friche militaire désaffectée et occupée dès le départ par un groupe d'habitants à la recherche d'un logement en ville. Issu d'un processus négocié (et parfois conflictuel) avec la ville, le projet a été élaboré sur un



Visite de la Cité solaire, avec ses «plus energy houses», conçues par l'architecte Rolf Disch.